

**PROCEDURE D'INSCRIPTION****Pour tous les niveaux**

1. Fournir une photocopie des deux faces de la carte d'identité à l'inscription ou au plus tard le premier jour de l'année scolaire.
2. Remplir le formulaire d'inscription de l'école secondaire (renseignements administratifs).
3. Remplir le formulaire de choix de langue.
4. Remplir le document complémentaire pour le dossier individuel (composition de famille et parcours scolaire). Ce document peut être remis à l'école au plus tard le premier jour de l'année scolaire.

NB : Après la mi-août, vous recevrez une circulaire d'informations précisant notamment l'organisation de la rentrée et les modalités financières qui suivront l'échéancier ci-dessous :

| Date | Echéance | Remarques |
|--------------------------------|--|---|
| 14 ou 18 août 2025 | Envoi de la circulaire de rentrée | Par mail (de préférence) ou par courrier |
| Dès réception de la circulaire | Réservation d'un casier possible (facultatif – voir CASIER au verso) | Paiement par virement – voir procédure sur la circulaire de rentrée |
| 25 août 2025 | Rentrée des 1ères – la matinée uniquement | |
| 26 août 2025 | Rentrée des autres niveaux | |
| Décembre 2025 | Paiement du 1 ^{er} relevé de frais | Paiement par virement sur base de la facture envoyée par mail (ou par courrier) |
| Mars 2026 | Paiement du 2 ^{ème} relevé de frais | Paiement par virement sur base de la facture envoyée par mail (ou par courrier) |
| Juillet 2026 | Paiement du dernier relevé de frais | Paiement par virement sur base de la facture envoyée par mail (ou par courrier) |

En plus, pour les 1ères UNIQUEMENT

5. Pour les élèves qui entrent en 1^{ère} année, les inscriptions sont ouvertes à partir du 27 janvier 2025. Il faut se munir des documents officiels fournis par la Fédération Wallonie-Bruxelles via l'école fondamentale (formulaire d'inscription à usage unique et volet confidentiel s'il n'est pas complété en ligne).
6. Remplir (si souhaité) la fiche de compagnonnage pour la formation des classes (au plus tard pour le 8 juillet 2025).
7. Pour confirmer l'inscription, le CEB original et l'attestation de la langue suivie au fondamental doivent nous parvenir pour le 10 juillet 2025 au plus tard. :

| Date | Echéance | Remarques |
|---------------------------------|---|---|
| 14 février 2025 | Fin de la première phase d'inscription | Sous quinzaine, l'école envoie une attestation aux parents des élèves en ordre utile et un courrier aux parents des élèves soumis au classement |
| 14 avril 2025 | 2 ^{ème} phase : reprise des inscriptions | Pour ceux qui ne sont inscrits nulle part ou pour ceux qui ne sont pas en ordre utile et qui n'ont pas fait de 2 ^{ème} choix |
| Au plus tard le 10 juillet 2025 | Finalisation de l'inscription – Documents à déposer à l'école | - CEB original et attestation de langue originale - Photocopie de la carte d'identité si ce n'est fait - Desiderata de compagnonnage si ce n'est fait (10 juillet au plus tard) |

FRAIS SCOLAIRES

- Vous recevrez 3 relevés payables à la date d'échéance indiquée sur le document : le premier en décembre, le second en mars et le dernier en juillet.
- Ces relevés vous présenteront de manière claire et détaillée les frais déjà engagés ainsi que les montants déjà versés à l'école (provision et/ou voyages).

Vous trouverez en annexe une estimation détaillée des frais.

Il s'agit :

- des frais de photocopies,
 - des activités culturelles, philosophiques ou sportives obligatoires qui s'intègrent dans la formation pédagogique des élèves,
 - des livres et manuels scolaires achetés sur le site rentabook.be. Vous pouvez également acquérir ces livres par vos propres soins (autre librairie, bourse,...)
- Les voyages scolaires obligatoires (peu nombreux) ou facultatifs seront également repris dans ces relevés (une attestation de voyage pour la mutuelle peut être demandée ou nous pouvons compléter celle fournie par l'élève).
 - Dans le cadre du cours d'éducation physique, afin de créer une uniformité, nous demandons aux élèves de porter le T-shirt de Flône semblable à celui utilisé à l'école primaire. Celui-ci peut être distribué gratuitement lors du premier cours par les professeurs. Si vous désirez acquérir un T-shirt supplémentaire, celui-ci vous sera facturé au prix d'environ 7,00€.

Remarques :

- Si un élève égare son journal de classe, un deuxième exemplaire ne lui sera délivré que sur autorisation de la Direction et une facture vous sera envoyée.
- En cas de difficultés financières, des solutions peuvent être trouvées, comme par exemple un échelonnement de paiement, n'hésitez pas à prendre contact avec l'économat (economat@flone.be).

LOCATION D'UN CASIER (facultatif)

Le coût de la location d'un casier pour l'année scolaire revient à 35,00 € dont 15,00 € de caution pour la clé. Cette caution sera déduite du dernier relevé des frais après remise de la clé.

Pour les internes, la location est comprise dans le prix de l'internat et seule la caution de 10,00 € doit être versée.

Dès réception de la circulaire (mi-août), il sera possible de réserver celui-ci moyennant paiement sur le compte.

Les casiers seront attribués début septembre par ordre d'arrivée des paiements.